

Évaluation régionale dans la région du Cercle de feu

Le 20 août 2025

Dossier consultatif de l'Autorité fédérale

Réponse demandée à regionalrof-cdfregionale@iaac-aeic.gc.ca d'ici le 3 octobre 2025

Dans vos réponses aux points ci-dessous, veuillez inclure toute information pertinente sur les activités de consultation ou de mobilisation associées aux Autochtones, au public ou à d'autres groupes, et indiquer les partenaires ou les collaborations.

1. MANDAT ET DOMAINE(S) D'EXPERTISE

Décrivez clairement le mandat de votre ministère ou organisme et décrivez en détail les domaines de responsabilité ou d'expertise qui pourraient être liés à l'évaluation régionale.

Aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation*, le mandat de la SCHL est de :

« favoriser l'accès à une diversité de logements abordables, d'encourager l'accessibilité à des sources de financement ainsi que la concurrence et l'efficience dans ce domaine, d'assurer la disponibilité de fonds suffisants à faible coût et de contribuer à l'essor du secteur de l'habitation au sein de l'économie nationale ».

Le mandat de la SCHL consiste à aider les personnes au Canada à répondre à leurs besoins en matière de logement. Ce mandat se reflète dans notre travail par les moyens suivants :

- Mettre en œuvre des programmes fédéraux de logement, comme ceux prévus dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement, pour accroître l'offre de logements, préserver le parc de logements et contribuer à l'abordabilité du logement.
- Soutenir le logement abordable, le financement de l'habitation et la stabilité du marché en proposant des solutions qui facilitent l'accès au financement de l'habitation et garantissent la stabilité du système de financement de l'habitation tout au long des cycles économiques.
- Fournir des recherches, des données et des conseils stratégiques afin d'orienter la prise de décisions éclairées, de stimuler le dialogue et d'améliorer les résultats dans le secteur du logement.

2. AUTORITÉS DE RÉGLEMENTATION

Énumérez et résumez la nature des pouvoirs réglementaires de votre ministère ou organisme en ce qui concerne les travaux ou les activités physiques dans la région du Cercle de feu.

Loi sur l'évaluation d'impact

En vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, les autorités fédérales, y compris la SCHL, doivent s'assurer que les projets proposés sur des terrains fédéraux n'entraîneront pas d'effets négatifs. Une décision doit être prise avant que toute mesure permettant d'aller de l'avant soit appliquée. Pour prendre une décision, il faut effectuer un examen afin d'évaluer le niveau de risque du projet et de prendre des décisions éclairées sur la probabilité qu'il entraîne des effets négatifs importants.

3. INFORMATIONS OU CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES

Énumérez et résumez les informations ou connaissances spécialisées ou expertes dont dispose votre ministère ou organisme et qui pourraient être pertinentes pour l'évaluation régionale. Incluez toutes les recherches, tous les rapports et tous les ensembles de données dans cet inventaire de réponse.

L'expertise de la SCHL en ce qui concerne la *Loi sur l'évaluation d'impact* et l'évaluation régionale dans le secteur du Cercle de feu est propre à l'aménagement de logements sur les terrains fédéraux et dans les communautés autochtones. La SCHL n'a pas mené de recherches pertinentes ni produit de rapports ou d'ensembles de données sur les collectivités incluses dans l'évaluation régionale. Si d'autres discussions avec la SCHL sont justifiées, veuillez communiquer avec :

1. Directeur, Politiques de logement pour les Autochtones et le Nord :
Marcel Vautour
2. Gestionnaire principale, Relations clients et opérations (Ontario) :
Priscilla Prias-Molina
 - a. Gère l'équipe responsable de la gestion des relations avec les collectivités concernées par l'évaluation.
3. Spécialiste principale, Relations clients, Logement autochtone (Ontario) :
Ishita Panchal
 - a. Entretient une relation de travail étroite avec le conseil tribal de Matawa et les Premières Nations situées dans la région géographique du Cercle de feu.
4. Conseillère principale, Affaires juridiques : Patricia Rowe

4. POLITIQUES, PROGRAMMES OU INITIATIVES

Énumérez et résumez les politiques, initiatives ou programmes passés, actuels ou prévus dont dispose votre ministère ou organisme et qui pourraient être pertinents pour l'évaluation régionale. Incluez dans cette réponse un aperçu des initiatives de financement connexes et fournissez des informations sur les emplacements géographiques, les prochaines étapes et le calendrier du programme ou de l'initiative.

La SCHL offre du financement pour le logement dans le cadre de divers programmes et initiatives fondés sur les demandes.

La SCHL dirige et met en œuvre la Stratégie nationale sur le logement, un plan de plus de 115 milliards de dollars sur 10 ans visant à offrir un chez-soi à un plus grand nombre de personnes au Canada. Lancée en 2017, la Stratégie comprend un [éventail de programmes et d'initiatives complémentaires](#) qui répondent à divers besoins dans l'ensemble du continuum du logement. Elle est ancrée dans la [Loi sur la stratégie nationale sur le logement](#) et doit tenir compte des principes clés d'une [approche du logement axée sur les droits de la personne](#).

Programmes de construction de logements et de réparation de logements

[Fonds pour le logement abordable](#) : Prêts remboursables à faible taux d'intérêt, prêts remboursables et/ou contributions pour créer de nouveaux logements abordables et communautaires ou réparer ceux qui existent déjà, afin de répondre à un large éventail de besoins en matière de logement. Ce programme devrait prendre fin en 2028-2029.

[Programme de prêts pour la construction d'appartements](#) : Prêts à faible coût pour encourager l'aménagement de logements locatifs standards, de logements locatifs pour personnes âgées et de logements pour étudiants sur campus et hors campus partout au Canada où les besoins en matière d'offre sont démontrés. Les candidatures sont actuellement acceptées. Ce programme devrait prendre fin en 2031-2029.

[Programme canadien pour des logements abordables plus verts – Financement des activités préalables aux rénovations](#) (fermé) : Contributions non remboursables pour la réalisation des activités préalables aux rénovations. Les candidatures ne sont plus acceptées.

Programme canadien pour des logements abordables plus verts : Prêts remboursables à faible taux d'intérêt et prêts-subventions pour effectuer des rénovations écoénergétiques majeures. Les candidatures sont actuellement acceptées.

Programme de développement de coopératives d'habitation (fermé) : Prêts remboursables à faible taux d'intérêt et prêts-subventions pour soutenir la construction de coopératives d'habitation. Le programme prévoit un financement de 1,5 milliard de dollars sur 7 ans, de 2024-2025 à 2030-2031. Veuillez consulter notre site Web pour connaître les prochaines périodes de réception des demandes.

Programme de réparations d'urgence dans les réserves : Aide financière afin de soutenir les ménages à faible revenu dans les réserves à effectuer des travaux de réparation urgents qui sont nécessaires pour qu'ils puissent continuer à vivre dans leur logement en toute sécurité. En 2024, le programme a été intégré dans un seul programme amélioré appelé Programme d'aide à la remise en état des logements dans les réserves.

Initiative des terrains fédéraux : Prêts-subventions pour soutenir la cession de propriétés fédérales excédentaires à coût réduit ou nul afin d'encourager la création de logements abordables. Ce programme devrait prendre fin en 2027-2028.

Logements adaptés : aînés autonomes (dans les réserves) : Aide financière destinée aux Premières Nations et à leurs membres pour les aider à payer pour les adaptations résidentielles mineures apportées à des propriétés dans les réserves afin de faciliter l'autonomie des personnes âgées. En 2024, le programme a été intégré dans un seul programme amélioré appelé Programme d'aide à la remise en état des logements dans les réserves.

Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones (fermée) : Initiative lancée en novembre 2021 pour soutenir la construction de maisons d'hébergement et de logements de transition supplémentaires pour les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones fuyant la violence fondée sur le sexe, y compris en milieu urbain et dans le Nord. La sélection des projets est terminée.

Programme de logement sans but lucratif dans les réserves (article 95) : Aide financière sous forme de prêts remboursables à faible taux d'intérêt et de subventions pour la construction de logements locatifs ou la réparation de logements locatifs existants. La SCHL offre un financement annuel pour ce programme.

Programme de financement pour la préparation de projets pour les communautés des Premières Nations : Aide financière à l'élaboration de propositions de projets dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif dans les réserves (article 95). La SCHL offre un financement annuel pour ce programme.

Programme d'aide à la remise en état des logements dans les réserves : Financement de réparations majeures, de réparations d'urgence et d'adaptations visant à améliorer la salubrité et la sécurité des logements dans les réserves. La SCHL offre un financement annuel pour ce programme.

Initiative pour la création rapide de logements (fermée) : Contributions en capital pour la construction rapide de logements ou l'acquisition d'immeubles existants en vue de leur remise en état ou de leur conversion en ensembles de logements abordables permanents. Cette initiative a été mise en œuvre dans le cadre de trois cycles de financement, de 2021-2022 à 2023-2024.

Programme de financement initial : Prêts sans intérêt et contributions non remboursables pour créer des logements abordables. Aide financière versée pour couvrir les coûts des activités de préaménagement relatives à la construction de logements abordables. La SCHL a offert un financement annuel pour ce programme.

Programme d'amélioration des maisons d'hébergement – Construction (fermé) : Programme offrant des prêts-subventions pouvant atteindre 100 % du total des coûts admissibles pour la construction de maisons d'hébergement.

Programme d'amélioration des maisons d'hébergement – Rénovation (fermé) : La Stratégie portera surtout sur les solutions aux besoins de logement les plus importants des Autochtones vivant dans les régions urbaines, rurales et nordiques. Elle englobera un éventail de choix et d'activités liés au logement. Les partenaires autochtones détermineront leurs priorités et leurs plans respectifs en matière de logement.

Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique : La Stratégie vise à améliorer la qualité, l'offre et l'abordabilité des logements pour les Autochtones vivant en milieu urbain, rural et nordique.

Initiatives de développement des capacités

Stages en habitation pour les jeunes Autochtones : Aide financière (subvention salariale) offerte aux organismes et aux entreprises du secteur de l'habitation pour embaucher des jeunes Autochtones pour des postes de stages. La SCHL offre un financement annuel pour cette initiative.

Formation sur le développement des compétences des Autochtones : Financement annuel pour le développement des compétences et des capacités qui soutient des initiatives dirigées par des partenaires afin d'améliorer le logement dans les réserves. La SCHL offre un financement annuel pour cette initiative.

Initiatives d'efficacité

Fonds pour accélérer la construction de logements (fermé) : Contributions non remboursables pour encourager la mise en œuvre d'initiatives qui accéléreront les approbations d'aménagement résidentiel et augmenteront l'offre. Disponibles sur 5 ans, de 2023-2024 à 2027-2028.

Financement pour l'innovation et la recherche

Fonds d'innovation pour le logement abordable : Des options de financement flexibles seront envisagées afin d'encourager de nouveaux modèles de financement et des techniques de construction novatrices pour révolutionner le secteur du logement abordable. La phase 2 a été lancée en 2022 et prévoit un financement de 407,2 millions de dollars pour la période 2022-2023 à 2027-2028.

Défi d'offre de logement (fermé) : Le Défi d'offre de logement invite les citoyens, les parties prenantes et les experts à proposer des solutions aux obstacles à l'offre de logements neufs. Le défi a duré 5 ans, soit de 2020-2021 à 2024-2025.

Laboratoires de solutions de la Stratégie nationale sur le logement (fermé) : Les laboratoires de solutions sont un programme relevant de la Stratégie nationale sur le logement. Ces laboratoires alimentent l'innovation collaborative ascendante en

rassemblant divers groupes de personnes pour résoudre des problèmes complexes liés au logement. Les solutions à ces problèmes seront soumises à l'examen du gouvernement et contribueront à éclairer la prise de décision à tous les niveaux. Les laboratoires sont formés dans le cadre de notre processus annuel d'appel de propositions ouvert ou de notre volet des laboratoires dirigés. Financement disponible de 2018-2019 à 2026-2027.

Initiative de démonstrations de la SNL (fermée) : L'Initiative de démonstrations de la Stratégie nationale sur le logement finance la démonstration de solutions qui favorisent l'abordabilité du logement dans des environnements réels. Ces solutions doivent soutenir les domaines et les groupes prioritaires ainsi que les résultats de la Stratégie. Elles doivent aussi mettre l'accent sur leurs effets positifs. L'Initiative vise à accroître l'adoption de solutions de grande qualité pour avoir une incidence accrue sur le secteur. Elle doit appuyer la mise à l'échelle et la reproduction actives de la solution auprès des metteurs en œuvre. Financement disponible de 2018-2019 à 2026-2027.

Fonds de recherche et de planification (fermé) : Financement pour les organismes sans but lucratif, les organismes de bienfaisance enregistrés et les partenaires autochtones. Le Fonds aide à planifier, à entreprendre et à diffuser des recherches sur le logement abordable au Canada. Le fonds a été lancé en 2018 et offre 6,6 millions de dollars sur 10 ans.

Programme de bourses sur le logement de la SCHL : Remet des bourses de formation en recherche et des suppléments aux chercheurs postdoctoraux et aux étudiants au doctorat et à la maîtrise en sciences sociales et humaines. Lancé en 2018, le programme offre 3,65 millions de dollars sur 10 ans.

Prix d'excellence en recherche sur le logement : Les Prix d'excellence en recherche sur le logement célèbrent l'excellence en recherche et fournissent du financement pour soutenir le travail exceptionnel qui fait progresser la Stratégie nationale sur le logement du Canada. Ce programme a été lancé en 2018 et offre 500 000 \$ sur 10 ans.

Initiatives en matière d'accession à la propriété

Incitatif à l'achat d'une première propriété (fermé) : L'Incitatif à l'achat d'une première propriété était un prêt hypothécaire avec participation du gouvernement du Canada. Il

offrait 5 % ou 10 % du prix d'achat d'une habitation pour la mise de fonds. Le programme a pris fin en 2023-2024.

Fonds d'aide aux fournisseurs de prêts hypothécaires avec participation (fermé) : Lancé en 2019, le programme devait favoriser la production de 1 500 logements et permettre à au moins 1 500 acheteurs d'acquérir leur première propriété. Le programme a pris fin en 2023-2024.

Fonds pour les habitations du marché des Premières Nations : La SCHL gère le Fonds pour les habitations du marché des Premières Nations. Il s'agit d'un organisme dirigé par les Premières Nations qui fait la promotion de l'accès à la propriété pour leurs membres et qui travaille avec des partenaires pour fournir aux familles des pistes à cet égard. En 2008, le gouvernement du Canada a fait un investissement ponctuel de 300 millions de dollars dans le Fonds.

Assurance prêt hypothécaire : La SCHL offre divers produits d'assurance prêt hypothécaire aux prêteurs, y compris des prêts assurés pour le logement des Premières Nations dans les réserves.

Pour en savoir plus sur les programmes et les initiatives de la SCHL, veuillez consulter notre site Web : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/financement-de-projets-et-financement-hypothecaire/programmes-de-financement>

5. Décrivez toute responsabilité, information ou connaissance supplémentaire et tout partenaire ou collaboration qui n'a pas été précisé ci-dessus.

Services aux Autochtones Canada :

La SCHL travaille avec Services aux Autochtones Canada (SAC) pour soutenir les résultats en matière de logement des communautés autochtones au moyen d'une relation de collaboration et de complémentarité. SAC fournit des garanties d'emprunt ministérielles (GEM) pour soutenir le programme de la SCHL en vertu de l'article 95. Au moyen d'un protocole d'entente, la SCHL échange des données sur le logement avec SAC. Ce ministère échange ensuite des données sur le logement pour appuyer la planification et la mise en œuvre des programmes.

La SCHL et SAC participent tous deux à la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieu urbain, rural et nordique. Cette stratégie vise à améliorer la qualité, l'offre

et l'abordabilité des logements pour les Autochtones vivant en milieu urbain, rural et nordique.

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada

Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) est un ministère du portefeuille chargé de réunir les ministères et organismes qui participent aux activités liées au logement et aux infrastructures des Autochtones, y compris la SCHL. Son objectif est d'adopter une approche pangouvernementale pour harmoniser les efforts, réduire le dédoublement et améliorer les résultats. La SCHL contribue au travail de LICC en partageant son expertise et ses données, ainsi que ses connaissances sur les programmes et les politiques. Cette contribution permet d'éclairer les stratégies fédérales et les décisions de financement.

Conseil tribal des Premières Nations Matawa :

Le Conseil tribal des Premières Nations Matawa est un organisme régional à but non lucratif qui représente neuf Premières Nations ojibwées et crie du nord de l'Ontario. Ces communautés sont situées dans les régions visées par le Traité n° 9 de la Baie James et le Traité Robinson-Supérieur. Le conseil aide à coordonner les initiatives régionales et représente les intérêts des membres dans le cadre de discussions générales avec les gouvernements et le secteur, surtout en ce qui concerne l'exploitation des ressources et l'utilisation des terres.